

# COMMUNIQUE



## Slalom du Pays Vert : "Le retour ... 2"

### Le slalom ... KEKSEKSA ?

Il s'agit d'une des disciplines de base du sport automobile, où l'adresse prime sur la vitesse et où il est impératif de se faufiler dans des "portes" de 4 mètres, dans le bon ordre, dans le bon sens et sans toucher les éléments qui les délimitent (des piquets légers, en plastique).

Cette discipline se révèle peu coûteuse, peu dangereuse, respectueuse du matériel utilisé mais procure, malgré cela, de belles sensations. Elle s'avère, en outre, très didactique au niveau des trajectoires idéales et du placement adéquat de la voiture en vue d'obtenir la progression la plus favorable dans la succession des "portes".

Suivant les catégories, cet exercice est chronométré, ou pas. Les résultats tiendront donc, respectivement, compte des pénalités encourues lors du parcours auxquelles le temps réalisé sera ajouté ou, uniquement, de ces seules pénalités.

## **Slalom du Pays Vert - HISTORIQUE**

Créé en 1984 par l'ASBL ATH RACING, sous l'égide de la Fédération Sportive Automobile Francophone, le Slalom du Pays Vert a été organisé au départ sur le site du Shopping Center d'Ath et ce, jusqu'en 1988.

Ce parking ayant été réaménagé, il n'était plus envisageable d'y faire se dérouler une telle manifestation ; c'est pourquoi, malgré le succès rencontré par cette épreuve du "championnat Interprovincial" (appellation d'époque !), elle fut provisoirement mise en hibernation.

### **Le 1<sup>er</sup> "RETOUR"**

Soucieuse, toutefois, de ne pas laisser mourir le sport automobile amateur dans la région athoise, l'équipe d'Ath Racing relança en 2005, son épreuve de Slalom sur le "Parking des Locomotives", à proximité de la gare d'Ath.

Comme il s'agissait d'un parking créé pour les navetteurs de la SNCB, ses dimensions trop étroites ne permettaient pas aux responsables de déployer un parcours digne du championnat, devenu, dans l'intervalle, celui de la "Communauté Française de Belgique".

En 2007, l'épreuve fut donc délocalisée vers le zoning de Ghislenghien où les concurrents des championnats de la "Fédération Wallonie-Bruxelles" et national "VASAF" (ce dernier, sous l'égide commune des fédérations communautaires francophone et flamande belges, ASAF et VAS) ont pu en découdre sur un parcours chronométré de près de 2 kilomètres, tracé dans ce magnifique "zoning-jardin".

La crise économique ayant érodé la discipline au point que l'édition de 2008 ne recensait plus qu'une bonne cinquantaine de participants, la décision fut prise de remettre l'épreuve "au congélateur".

Dès 2017, l'idée de l'en sortir s'est manifestée mais, si la machine a hoqueté, elle n'a pu se remettre en marche complètement, quelques grippages administratifs en ayant contrarié le redémarrage. Mais ce n'était que partie remise !

### **Le 2<sup>ème</sup> "RETOUR"**

C'est donc ce 1<sup>er</sup> juillet que le Phoenix renaîtra une deuxième fois de ses cendres.

Si l'époque n'est toujours pas revenue où un slalom automobile rassemblait régulièrement une centaine de concurrents, les dirigeants d'Ath Racing ont, malgré tout, décidé de perpétuer la pratique du slalom en province de Hainaut (le S.P.V. y est la seule épreuve du genre, prévue en 2018) et, de manière générale, de participer à la relance de cette belle discipline, aujourd'hui, un peu délaissée parce que trop peu connue.

Dans cette optique, ils essaieront de donner à leur épreuve un caractère novateur.

C'est ainsi que de nouvelles catégories seront créées, que l'accès à la participation de tout-un-chacun sera encouragée et facilitée, que des activités annexes, des expositions et des rencontres seront mises sur pied dans le cadre de l'événement.

## Slalom du Pays Vert du 1<sup>er</sup> juillet 2018 - PROGRAMME

Le S.P.V. 2018 entrera en ligne de compte pour :

- Le "**Championnat Fédéral** des Slaloms de l'ASAF" (ouvert aux licenciés VAS et ASAF) ;
- Le "**Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles**" des Slaloms (ouvert aux licenciés de l'ASAF) ;
- Le "**Challenge des Bourlingueurs**" (ouvert aux licenciés de l'ASAF, des disciplines Rallyes, Rallyes Sprints, Course de Côte/Sprints et Slaloms, en Divisions 1 à 3 et en Division 4) ;
- Les **championnats** provinciaux de **Hainaut**, de **Brabant** Francophone et de **Luxembourg** (ouverts aux licenciés de chacune de ces provinces) ;
- Le "Challenge **C.S.A.P. Hennuyer**" (ouvert aux licenciés de la CSAPH, des disciplines Rallyes, Rallyes Sprints, Course de Côte/Sprints et Slaloms, en Divisions 1 à 3 et en Division 4) ;

De plus, lors de cette manifestation :

- Un classement particulier, intitulé "**Challenge VINTAGE**" sera réservé aux voitures mises en production **avant le 31 décembre 1987**, inscrites en Division 1 et qui sont restées dans leur configuration routière d'origine.

Comme tous les concurrents de la Division 1, ceux qualifiés pour ce challenge, seront chronométrés et également repris dans le classement de cette Division.

Ils bénéficieront, d'autre part, d'une réduction du droit d'engagement.

Cette Division et ce challenge seront accessibles à tout-un-chacun, titulaire d'un permis de conduire définitif qui déclarera ne présenter aucune contre-indication à la pratique du sport automobile. L'engagement pouvant être souscrit le jour même de l'épreuve, ils seront accessibles aux spectateurs présents qui voudraient s'essayer à la pratique de cette discipline, bien plus aguichante encore, quand elle est vécue de l'intérieur.
--

- Une Division 5 – "**ACCESS**" sera également organisée.  
Ce qui est dit dans l'encadré ci-dessus est parfaitement valable pour le classement "ACCESS", également. Au contraire du challenge "VINTAGE", toutefois, les voitures peuvent y être de n'importe quel millésime (votre voiture quotidienne, par exemple), pour autant qu'elles soient en configuration d'origine et qu'elles soient en règle d'immatriculation (les plaques "Marchands" ne sont pas autorisées). Il est à noter que tous les types de motorisation y seront acceptés (essence, Diesel, tous les gaz, électriques, hybrides, hydrogène ..).

Le droit d'engagement y sera réduit (plus encore qu'en "VINTAGE"), étant donné que la prestation n'est pas chronométrée. L'allure y sera totalement libre et le classement établi ne tiendra compte que des pénalités encourues lors du passage des "portes".

En cas d'ex aequo, les voitures seront départagées d'après leur gabarit (longueur + largeur, hors tout). Les plus hautement dimensionnées auront la préséance.

- Enfin, et ce n'est pas le moins important, l'expérience de la voiture de slalom électrique sera tentée via le "**Challenge ZERO EMISSION**".

Toutes les voitures motorisées électriquement (et exclusivement) pourront participer à l'épreuve en Division 4 (les classes de slalom sont actuellement basées sur la cylindrée mais en Division 4, elle n'est, ni limitée, ni compartimentée). En plus d'être repris au classement de cette Division, les concurrents dont la voiture est qualifiable pour le "Challenge ZERO EMISSION", feront l'objet d'un classement séparé supplémentaire.

Les organisateurs sont convaincus que la motorisation électrique, en plus de permettre l'organisation de certaines épreuves au centre des zones habitées, constitue une alternative plus que performante au moteur à explosion et ce, particulièrement en slalom, au vu de ses accélérations et de son couple constant.

**A quand la première victoire d'une voiture électrique en Division 4 des slaloms ?**

**Peut-être à Ghislenghien, le 1<sup>er</sup> juillet 2018 ...**

Pour participer en Division 4, une licence A4 ou un Titre de Participation journalière TP-A4, est indispensable.

Les personnes intéressées peuvent utilement se renseigner auprès du club organisateur ou auprès de la Fédération ASAF (coordonnées sur le site Internet [www.asaf.be](http://www.asaf.be) et sur Facebook).

Toutes les précisions complémentaires souhaitées, sont, bien évidemment, reprises dans le R. P. de l'épreuve, consultable via le lien suivant ou sur la page Facebook d'ATH RACING : [http://www.asaf.be/annee\\_en\\_cours/epreuves/reglements/2018/reglement\\_sl\\_pays\\_vert\\_2018.pdf](http://www.asaf.be/annee_en_cours/epreuves/reglements/2018/reglement_sl_pays_vert_2018.pdf) .

Et si vous venez, simplement encourager l'équipe au volant de votre "Ancêtre" ou de votre voiture électrique (Présence du club TESLA), un emplacement vous sera réservé où vous pourrez vous rassembler et communiquer entre passionnés, tout en profitant du spectacle et de nos infrastructures (buvette et petite restauration).

Pour les gourmets, il faut savoir que le restaurant "l'Ô à la bouche", situé en bordure de parcours mais en zone autorisée au public, restera ouvert et opérationnel durant la manifestation.

Comme à l'accoutumée lors des manifestations organisées par ATH RACING, l'entrée sur le site sera entièrement gratuite.

Alors, on se voit ce 1<sup>er</sup> juillet à Ghislenghien ?